

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 07 mai 2026, à 19 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7<sup>e</sup> Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
4. APPEL À LA CANDIDATURE - TECHNICIEN (NE) COMPTABLE
5. FINALISER LE MANDAT DE LA RÉOLUTION 2026-04-096
6. MANDAT FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS- SUIVI  
CNESST
7. DÉMISSION DE LA MAIRESSE
8. MANDAT FQM POUR LA TRANSITION
9. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
10. AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES
11. NOMINATION AUX COMITÉS
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 07 mai 2026, à 19 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7<sup>e</sup> Rang à Saint-Lucien.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Normand Francoeur,	conseiller	siège no 1
Monsieur Jean-François Bordeleau,	conseiller	siège no 2
Madame Julie Martin Langevin,	conseillère	siège no 3
Madame Nadia Martel,	conseillère	siège no 6

**EST ABSENT** pour cause de maladie :

Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
-----------------------	------------	------------

Tous formant quorum sous la présidence de moi-même, Richard Sylvain, maire suppléant.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Madame Linda Auger, greffière-trésorière adjointe.

**1. MOT DE BIENVENUE**

---

Bienvenue à la séance extraordinaire du 7 mai 2026. Merci de votre présence. Nous souhaitons que nos délibérations, nos discussions et nos échanges soient animés de la volonté de servir les intérêts de la collectivité et de favoriser le développement de notre municipalité. Puisseons-nous travailler dans la bonne entente, la compréhension et le respect des droits individuels et collectifs de nos citoyennes et citoyens.

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

---

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

---

**IL EST PROPOSÉ** d'adopter le projet de l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : M. Jean-François Bordeleau      Appuyeur : Mme Nadia Martel

---

Adoptée. #2026-05-118

**4. APPEL À LA CANDIDATURE - TECHNICIEN (NE) COMPTABLE**

---

<b>CONSIDÉRANT</b>	les besoins de la municipalité en matière de gestion financière et comptable ;
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------

<b>CONSIDÉRANT</b>	la nécessité d'assurer un suivi rigoureux des opérations comptables conformément aux normes en vigueur ;
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>CONSIDÉRANT</b>	l'importance de pourvoir un poste de technicien (ne) comptable permanent afin de soutenir les activités administratives et financières ;
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	<b>IL EST PROPOSÉ :</b> - D'autoriser la direction générale à procéder à
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

un appel à candidatures pour le poste de technicien(ne) comptable cycle complet permanent, à horaire variable entre 25 et 35 heures par semaine selon la charge de travail ;  
-Que la direction générale en collaboration avec le comité des Ressources Humaines soit mandatée pour :

- Recevoir et analyser les candidatures ;
- Organiser le processus de sélection (entrevues, vérifications) ;
- Recommander au conseil l'embauche du candidat retenu ;

-Que l'offre soit publiée sur les plateformes appropriées (site web municipal, Québec Municipal, réseaux sociaux).

Proposeur : M. Jean-François Bordeleau

Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2026-05-119

## 5. FINALISER LE MANDAT DE LA RÉSOLUTION 2026-04-096

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite mettre fin au mandat actuel accordé par la résolution no 2026-04-096 ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026, un mandat a été soumis au comité RH pour la gestion des ressources humaines et relation de travail ;

**EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**  
-De mettre fin au mandat actuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tel que proposé à la résolution no 2026-04-096 et d'abroger cette dernière ;  
-De mandater le comité Ressources Humaines à obtenir un état de compte de la FQM et un rapport détaillé des frais utilisés pour le transmettre au conseil dès réception.

Proposeur : Mme Nadia Martel

Appuyeur : M. Jean-François Bordeleau

Adoptée. #2026-05-120

## 6. MANDAT FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS- SUIVI CNESST

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit gérer un dossier de CNESST en cours ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Lucien désire agir au mieux pour régulariser le dossier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat effectué à ce jour suite à la résolution no 2026-04-116 ne correspond plus aux orientations du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**  
- D'abroger la résolution no 2026-04-116 ;

- De mandater le comité des Ressources Humaines à contacter la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour les accompagner dans la rédaction des différents documents nécessaires à la régularisation du dossier.

Proposeur : M. Normand Francoeur Appuyeur : Mme Nadia Martel

---

Adoptée. #2026-05-121

## **7. DÉMISSION DE LA MAIRESSE**

---

La greffière-trésorière adjointe dépose la lettre de démission de Mme Diane Bourgeois au poste de mairesse conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

## **8. MANDAT FQM POUR LA TRANSITION**

---

<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la municipalité devra effectuer une médiation au cours de l'année 2026 ;
<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	<b>IL EST PROPOSÉ :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le comité des Ressources Humaines à mandater la Fédération Québécoise des Municipalités afin de conseiller la municipalité dans le processus.</li> </ul>

Proposeur : Mme Nadia Martel Appuyeur : M. Jean-François Bordeleau

---

Adoptée. #2026-05-122

## **9. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

---

<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la démission de la mairesse crée une vacance au poste de maire ;
<b>CONSIDÉRANT QUE,</b>	conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil doit désigner un conseiller pour exercer les fonctions du maire ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	Monsieur Richard Sylvain a été nommé maire suppléant par la résolution no 2025-111-294 ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le maire suppléant, monsieur Richard Sylvain, accepte de remplacer Mme Diane Bourgeois jusqu'à l'assermentation d'un nouveau maire ou d'une nouvelle mairesse;
<b>EN CONSÉQUENCE</b>	<b>IL EST PROPOSÉ :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nommer monsieur Richard Sylvain, conseiller no 4 aux fonctions du poste de maire de la municipalité de Saint-Lucien ;</li> <li>- Que cette nomination soit effective à compter du 29 avril 2026 et demeure en vigueur jusqu'à la tenue d'une élection partielle ;</li> </ul>

- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière à poser tous les actes nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Proposeur : M. Jean-François Bordeleau Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2026-05-123

## 10. AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	Madame Diane Bourgeois, anciennement mairesse de la municipalité de Saint-Lucien, a démissionné de ses fonctions en date du 28 avril 2026 ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	cette démission entraîne la nécessité de mettre à jour les signataires autorisés aux comptes bancaires de la municipalité ;
<b>CONSIDÉRANT QU'</b>	il y a lieu d'abroger toute résolution antérieure relative aux signatures bancaires incompatibles avec la présente ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	M. Richard Sylvain occupe les fonctions du maire suppléant de la Municipalité de Saint-Lucien depuis le 29 avril 2026 ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la municipalité de Saint-Lucien détient des comptes bancaires auprès de Desjardins ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la gestion des finances municipales exige que certains représentants soient autorisés à signer les effets bancaires, notamment les chèques, les transferts électroniques, les ordres de paiement et autres documents financiers ;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	M. Richard Sylvain, maire suppléant, est appelé à exercer cette fonction dans le cadre de ses responsabilités ;
<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	<b>IL EST PROPOSÉ :</b> - De nommer M. Richard Sylvain comme signataire au compte de la Municipalité de Saint-Lucien à la Caisse Desjardins à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra chez Desjardins en remplacement de Madame Diane Bourgeois. Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu chez Desjardins ; -D'abroger toute résolution antérieure relative au signataire autorisé aux comptes bancaires, notamment la résolution 2025-11-295, et toute disposition incompatible avec la présente ; -D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière à transmettre copie certifiée conforme de la présente

résolution aux institutions financières concernées et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour donner effet à la présente.

Proposeur : Mme Nadia Martel Appuyeur : M. Jean-François Bordeleau

Adoptée. #2026-05-124

## 11. NOMINATION AUX COMITÉS

**CONSIDÉRANT QUE** certaines modifications doivent être apportées à la composition des comités ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces nominations et retraits doivent être entérinés par résolution ;

**EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**

- De retirer Mme Julie Martin Langevin, conseillère no 3 du comité des Ressources humaines ;
- De nommer Mme Nadia Martel, conseillère no 6 à titre de membre du comité des Ressources humaines ;
- De retirer Mme Diane Bourgeois, du comité municipal amie des aînés (MADA) ;
- De nommer Mme Julie Martin Langevin, conseillère no 3 à titre de membres du comité du MADA.

Proposeur : M. Normand Francoeur Appuyeur : M. Jean-François Bordeleau

Adoptée. #2026-05-125

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que nous sommes en séance extraordinaire, les questions de ce soir doivent porter exclusivement sur les points à l'ordre du jour de ce soir. Merci d'avance de votre collaboration.


## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


**IL EST PROPOSÉ** de lever l'assemblée. (20h 20)

Proposeur : Appuyeur :

Adoptée. #2026-05-126

## DÉPOT D'UNE DEMANDE D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE FAITE PAR MME SYLVIE SAVOIE

  
Richard Sylvain  
Maire suppléant

  
Linda Auger  
greffière-trésorière adjointe